

# COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

## SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2024

Date de la convocation du Comité syndical : 25 novembre 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 3

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi cinq décembre, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé au C.C.A.S. de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

**Étaient présents** : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, membres titulaires, Philippe BOURLIER, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

**Représentés par pouvoir** : Catherine PARDILLOS membre titulaire donne pouvoir à Philippe BOURLIER, Cédric DE OLIVEIRA membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU.

**Absents excusés** : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, membres suppléants

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain ANCEAU

**Session ordinaire**

-oOo-

**Madame SARDOU souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents pour ce Comité Syndical.**

**Avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, Madame la Présidente souligne la présence de Monsieur BAUDET, Conseiller aux Décideurs Locaux, Monsieur THIOT, Responsable de production de la cuisine centrale de Fondettes et Madame DE VALBRAY, Directrice du Syndicat.**

**Monsieur PERDEREAU, DGAT du Conseil Départemental qui est excusé et représenté par Monsieur Gaël VILLEMAIN représentant le service des collèges du Conseil Départemental.**

**Madame Dominique SARDOU, Présidente du Syndicat constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14 heures 00.**

**Le comité syndical désigne Monsieur Alain ANCEAU en qualité de secrétaire de séance. Le déroulé de réunion est projeté en séance via un powerpoint.**

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Comité Syndical du 20 juin 2024 à l'approbation des membres du Comité qui l'adoptent à l'unanimité.

### 1. Donner acte de la Présidente au comité syndical

Il est donné lecture des 29 décisions de la Présidente prises dans le cadre de la délégation du Comité syndical depuis la dernière séance organisée le 20 juin 2024 :

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>SERVICE ET OBJET DE LA DÉCISION</b>	<b>Coût T.T.C. /an</b>
DC2024SMR07	12/07/24	Régularisation d'un ancien forage de l'exploitation maraîchère « La Saulaie » confiée à la société EDREE	2 988,00 €
DC2024SMR08	23/07/24	Extension du marché d'assurances multi-risques à l'exploitation maraîchère « La Saulaie » avec la Compagnie GROUPAMA ASSURANCES	682,08 €
DC2024SMR09	03/09/24	Acquisition de boîtes inox avec couvercles commandés auprès de la société Restobac	2 955,74 €
DC2024SMR10	12/09/24	Prestation de décompactage du sol destinée à l'exploitation « La Saulaie »	1 680,00 €
DC2024SMR11	13/09/24	Acquisition de boîtes inox avec couvercles commandés auprès de la société Restobac	10 446,84 €
DC2024SMR12	26/09/24	Marché de fourniture et livraison de consommables – Lot 1 Produits d'entretien	9 600,00 €
DC2024SMR13	26/09/24	Marché de fourniture et livraison de consommables – Lot 2 Usage unique	6 000,00 €
DC2024SMR14	26/09/24	Marché de fourniture et livraison de consommables – Lot 3 Conditionnements, films scellables et pelables	30 000,00 €
DC2024SMR15	30/09/24	Acquisition et installation d'une serre multi tunnels sur la Saulaie auprès de la société JRC	51 933,60 €
DC2024SMR16	04/11/24	Acquisition d'un triporteur électrique auprès de la sté SCHOT destiné à la Saulaie	6 022,80 €
DC2024SMR17	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 1 Boucherie fraîche avec la société Pomona Passion Froid	79 125,00 €
DC2024SMR18	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 2 Boucherie biologique avec la société A BERTRAND	5 275,00 €
DC2024SMR19	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 3 Viandes porcines fraîches avec la société Pomona Passion Froid	31 650,00 €
DC2024SMR20	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 4 Viandes porcines biologiques avec la société A BERTRAND	5 275,00 €
DC2024SMR21	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 5 Viandes avicoles fraîches avec la société SAS GUILLET	42 200,00 €
DC2024SMR22	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 6 Viandes avicoles biologiques avec la société de Distribution Avicole	10 550,00 €
DC2024SMR23	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 7 Saucisserie et charcuterie fraîches et/ou biologiques avec la société SYSCO FRANCE SAS	42 200,00 €
DC2024SMR24	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 8 Produits laitiers, matière grasse et ovoproduits avec la société POMONA PASSION FROID	105 500,00 €
DC2024SMR25	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 9 Produits laitiers, matière grasse et ovoproduits biologiques avec la société GUILMOT-GAUDAIS	126 600,00 €
DC2024SMR26	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 10 Fruits, légumes, féculents et aromates frais avec la société POMONA TERRE AZUR	105 500,00 €

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DÉCISION	Coût T.T.C. /an
DC2024SMR27	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 11 Légumes et fruits surgelés avec la société POMONA PASSION FROID	42 200,00 €
DC2024SMR28	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 12 Produits d'épicerie avec la société POMONA EPISAVEURS	84 400,00 €
DC2024SMR29	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 13 Produits d'épicerie biologique avec la société POMONA EPISAVEURS	63 300,00 €
DC2024SMR30	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 14 Denrées surgelées biologiques avec la société BIOFINESSE	30 000,00 €
DC2024SMR31	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 15 Pâtisseries, cocktails salés et sucrés, glaces avec la société SYSCO France SAS	52 750,00 €
DC2024SMR32	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 16 Produits carnés et de la mer surgelés avec la société d'Exploitation des Surgelés DISVAL	105 500,00 €
DC2024SMR33	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 17 Pains, viennoiseries et pains biologiques avec la société BPA	52 750,00 €
DC2024SMR34	07/11/24	Marché de fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 18 Alternatives végétales avec la société PPF	52 750,00 €
DC2024SMR35	14/11/24	Installation d'un système de sécurité pour la Saulaie commandée auprès de B3S	3 274,66 €

**Madame SARDOU rappelle aux membres de l'assemblée qu'un nouvel appel d'offres vient d'être relancé comprenant 18 lots. Ce marché est passé pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et renouvelable 3 fois, soit, jusqu'au 31 décembre 2028.**

## 2. Décision Budgétaire Modificative n°1

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE à procéder aux modifications budgétaires pour faire face aux opérations financières et comptables du Syndicat et ADOPTE cette décision modificative n° 1 sur le budget général 2024 selon les modalités suivantes :**

### RÉCAPITULATIF DES CORRECTIONS APPORTÉES

Ces opérations portent le montant global du Budget Primitif 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
42	777	Transfert entre section	-40 000,00 €
DEPENSES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
011	60623	Alimentation	-40 000,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
040	13918	Autres	160 000,00 €
040	1068	Opération d'ordre budgétaire	-200 000,00 €
21	2145	Installations générales, agencements, aménagements	40 000,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

### 3. Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2025

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif 2025 comme suit :

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES – CHAPITRE 21</b>		
<b>ARTICLE</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS – CHAPITRE 21</b>	<b>MONTANT TTC</b>
21828	Acquisition d'un tracteur et outils d'attelage	30 000,00 €
2138	Pépinière	3 600,00 €
2158	Système de protection vidéo du hangar	3 260,00 €
2145	Station de lavage légumes (8 900 € apprentis, 5 000 € dalle béton, caniveaux 6 600 €) + Équipement hangar élec et plomberie (Prises élec ext, intérieur, raccordement irrigation, serre, station de lavage...)	32 000,00 €
2188	Petit matériel de cuisine pour 10 000 € et de maraîchage 20 000 € (protection de culture pour 10 000 € + micro ondes + bouilloire 500 € + abri station pompage + chauffage 4 000 € + petits matériels (caisses, balance, diable et casque...) pour 2 800 € + outillage culture pour 1500 € (binette + chariot brûleur + semoir...) + douche + toilettes sèches : 1200 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>98 860,00 €</b>

Il est précisé que les crédits ouverts par anticipation seront repris au budget primitif 2025.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-1 et suivants et l'article L. 1612-1,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement pour l'année 2025 à hauteur de 98 860,00 €.

### 4. Tarification 2025 des prestations annexes facturées par le Syndicat Mixte

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-1 et suivants,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE, pour ce qui concerne les prestations 2025 d'ordre exceptionnel d'établir systématiquement un devis sur lequel sera établi la facturation,

DÉCIDE, pour ce qui concerne les invités éventuels sur l'année 2025, que le Syndicat Mixte prenne à sa charge le coût des repas.

### 5. Liste des biens amortissables, durées d'amortissement et valeur minimale des biens amortissables en une fois

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-1 et suivants,

Considérant qu'il convient de mettre à jour la délibération votée par Comité Syndical du 04 décembre 2023,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,  
FIXE comme suit la liste des biens amortissables :

<b>LISTE DES BIENS AMORTISSABLES</b>	
<b>Immobilisations</b>	<b>Durée</b>
Logiciels	2 ans
Voitures	7 ans
Matériel de transport	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	30 ans
Frais d'études	5 ans
Construction sur sol d'autrui, autres constructions et autres installations	10 ans

ARRÊTE à la somme de 1 500 euros la valeur minimale du bien à amortir en une fois.

ACTE le principe du prorata temporis.

## **6. Convention BIODIV'TOUR « du champ à l'assiette »**

L'Agence Régionale pour la Biodiversité a proposé à la Ville de Fondettes de devenir collectivité-hôte de visites professionnelles du Biodiv'Tour en Centre-Val de Loire, sur le thème «Cantine bio et locale» (projet alimentaire au service de la biodiversité) .

Le Biodiv'Tours est un ensemble de visites professionnelles gratuites à la demande, conçu par l'Agence Régionale de la Biodiversité, en collaboration avec ses membres et partenaires, dans le but de faire se rencontrer les acteurs de la biodiversité sur le terrain et d'être source d'inspiration pour les visiteurs.

Les visites sont gratuites, elles se déroulent sur une demi journée et sont proposées à destination des élu(e)s et des technicien(ne)s. Elles sont réalisées par des élu(e)s, des technicien(ne)s, des partenaires et se déroulent en salle et sur le terrain.

Une convention tripartite entre la ville, le Syndicat Mixte et l'Agence Régionale pour la Biodiversité doit être signée afin de définir les modalités de réalisation et de mise en place des visites du « Biodiv-Tour »

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-1 et suivants,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le dispositif de cet accord ;

Autorise Madame la Présidente à signer la convention correspondante.

**En réponse aux inquiétudes de Messieurs BOURLIER et DESROSIERS quant aux incidences de ces visites pour le personnel du Syndicat Mixte, Madame la Présidente précise que cette démarche engendrera une grande visibilité sur le sérieux et la traçabilité du Syndicat Mixte.**

## **7. Contrat de prêt d'un véhicule communal au Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de Fondettes**

Le maraîcher en poste sur l'exploitation maraîchère de la Saulaie a besoin d'un véhicule utilitaire, à raison d'une utilisation toutes les deux ou trois semaines, afin de récupérer des caisses de plants livrés dans un rayon de 20 km de l'exploitation.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente, Après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dispositif de cet accord et autorise Madame la Présidente à signer le contrat de prêt correspondant.

## **8. Modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes**

Le Comité Syndical,  
Vu la délibération du 10 juin 2022 fixant les taux de promotion applicables à l'avancement de grade des agents du Syndicat,  
Vu l'arrêté de Madame la Présidente du 29 juin 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion du Syndicat Mixte,  
Entendu l'exposé de Madame SARDOU, Présidente,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE la modification du tableau des effectifs  
AUTORISE Madame la Présidente à modifier le tableau des effectifs tel que repris ci-dessus,  
DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste est prévu au budget primitif 2025,  
ACTE que ces modifications seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> avril 2025.

### **1/ Ouverture d'un poste de d'adjoint technique non titulaire à temps non complet (17H 30) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 dans le cadre d'un renfort au maraîcher en place:**

- Adjoint technique non titulaire à temps non complet  
- Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1

### **2/ Ouverture d'un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet dans le cadre d'un renfort en cuisine centrale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

- Adjoint technique non titulaire à temps complet  
- Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1

## **9. Assurance statutaire – renouvellement du contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire**

Le Comité Syndical, considérant qu'il convient de couvrir les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADHÈRE au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2025-2028 selon les conditions précitées ;

PREND ACTE du versement de participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée, hors charges patronales ;

AUTORISE Madame la Présidente ou le Vice-Président ayant délégation de signature, à signer le-dit contrat ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

ACTE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2025 et suivants (article 6455). Il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2025-2028 aux conditions suivantes :

**Compagnie d'assurance retenue** : RELYENS / CNP ASSURANCES

**Durée de garantie des taux** : 2 ans

**Régime du contrat** : capitalisation

**Délai de déclaration unique de 90 jours pour tous les risques**

**Choix de l'assiette de cotisation**

**Gestion du contrat** : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire

**Prestations annexes** : dossiers statistiques, contrôle médical, recours contre tiers, programmes de soutien psychologiques

**Durée du contrat** : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la présidente décide de lever la séance à 15H20.

FAIT A FONDETTES, le 09 décembre 2024

Le Secrétaire de séance,

La Présidente du Syndicat,

Alain ANCEAU

Dominique SARDOU